

2026-081



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 27 avril 2026 – Délibération n°081

Convocation envoyée,  
affichée le : 21/04/2026

**Objet : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS  
DIRECTS**

\*\*\*\*\*  
**Nombre de membres :**

L'an deux mil vingt-six le vingt-sept avril à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice Frayssinet, maire de la commune.

En exercice : 29  
Présents : 27  
Pouvoirs : 2  
Votants : 29  
Absents : 0

**Président de séance** : Monsieur Fabrice FRAYSSINET  
**Secrétaire de séance** : Madame Béatrice GIRAL VIALA

\*\*\*\*\*  
**Résultats :**

Pour : 29  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Présents** : Fabrice FRAYSSINET - Béatrice GIRAL VIALA - Florian CREYSSELS - Florence RAYNAL - Jean Bastien MAJOREL - Myriam LACAN - Yves DOULS - Bruno PEYRAT - Cindy PÈRE-BEDEL - Simon TABART - Stéphanie CHAYRIGUES - Sylvain CAUSSE - Amandine SAINT-ANTONIN - Paulin NIBOULIES - Elodie ROBIN - Geoffroy MULLER - Candice AZDAD - Evelyne DURAND - Marcel LACAN - Mélina COUSI - Damien LAURAIN - Régine ROZIERE - Françoise PRADEL - François - Xavier FABRE - Marion PLENACOSTE - Laurent ROBERT - René-Paul AVIGNON.

\*\*\*\*\*  
**Liste des délibérations  
affichée le : 29/04/2026**

**Absents** : Vanessa TONNEAU (a donné pouvoir à Jean Bastien MAJOREL) - Paul BERGONNIER (a donné pouvoir à Candice AZDAD).

### EXPOSÉ DES MOTIFS

**Monsieur le Maire** expose qu'il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la commission communale des impôts directs.

Conformément à l'article L2121-32 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit dresser, chaque année, la liste des contribuables susceptibles d'être désignés comme membres de la commission communale des impôts directs, conformément à l'article 1650 du code général des impôts.

Pour une commune de plus de 3 500 habitants, la commission communale des impôts directs est composée de 9 membres au total :

- Le maire ou l'adjoint délégué qui en est le président
- 8 commissaires (titulaires et suppléants)

2026-081

Le conseil municipal doit établir une liste de contribuables en nombre double de celui des commissaires à désigner. Pour notre commune, cette liste doit donc comporter 32 noms au total. Cette liste est établie par délibération du conseil municipal.

Les personnes proposées doivent remplir les conditions suivantes :

- Être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne
- Avoir au moins 18 ans
- Jouir de leurs droits civils
- Être inscrites sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune (taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti ou le non bâti, CFE).
- Être familiarisées avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission

Les commissaires titulaires et suppléants seront désignés parmi cette liste par le directeur régional ou départemental des finances publiques sur la liste fournie par le conseil municipal.

**Après avoir entendu l'exposé,**

## LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Vu le Code Général des Impôts ;

Vu la liste de contribuable proposée ;

## DECIDENT

**ARTICLE 1 : DE PROPOSER** les membres suivants au directeur régional ou départemental des finances publiques pour la commission communale des impôts directs :

<b>Membres proposés</b>			
Patrick ALMERAS	Mathilde CAILLEAU	Geoffroy MULLER	Françoise PRADEL
Florian CREYSSELS	Simon TABART	Françoise GUILLOU	François -Xavier FABRE
Florence RAYNAL	Stéphanie CHAYRIGUES	René-Paul AVIGNON	Marion PLENACOSTE
Jean Bastien MAJOREL	Sylvain CAUSSE	Philippe VINCENT	Chantal NAYROLLES
Myriam LACAN	Amandine SAINT- ANTONIN	Marcel LACAN	Monique ARAGON

FF

2026-081

Yves DOULS	Paul BERGONNIER	Mélina COUSI	Alain GAL
Vanessa TONNEAU	Bruno DELAHAIE	Damien LAURAIN	Raymond GUITARD
Bruno PEYRAT	Elodie ROBIN	Régine ROZIERE	Georgette LACOSTE

Monsieur Fabrice FRAYSSINET, maire de la commune, est président de droit de la commission.

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire  
Fabrice FRAYSSINET



Le secrétaire de séance  
Béatrice GIRAL VIALA

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture